



6e RALLYE NATIONAL VHC DU MONTBRISONNAIS 8 et 9 octobre 2022

Coupe de France des Rallyes V.H.C coef 2

Règlement particulier

Le 6e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du Montbrisonnais reprend l'intégralité de la réglementation du 43^e Rallye National du Montbrisonnais, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2022 des rallyes VHC.

Il est réservé aux voitures munies **d'un Passeport Technique Historique (PTH)**

PROGRAMME

Vérifications administratives et techniques : Samedi 8 octobre 2022 de 7h15 à 10h45

Publication des équipages admis au départ : Samedi 8 octobre 2022 à 12h15

Les voitures du 6e rallye V.H.C. du Montbrisonnais partiront avant les voitures du 43^e Rallye National du Montbrisonnais.

Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du FOREZ organise les 8 et 9 octobre 2022, avec le concours du Conseil Départemental de la Loire, la Ville de Montbrison et l'aimable participation des communes traversées, le :

6e Rallye National VHC DU MONTBRISONNAIS

L'ASA du FOREZ est l'organisateur technique et administratif de ce rallye.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : 513 en date du : 18/07/2022

et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : N23 en date du : 11/07/2022

Comité d'Organisation

Président : Louis-Jean VILLARD

Et les membres du Comité Directeur de l'ASA du Forez.

Secrétariat du rallye : ASA du FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire - 42100 SAINT ETIENNE

Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Permanence le lundi, mardi et jeudi : de 9h à 11h et de 14h à 18h

Tél : 04 77 95 55 55

1.1 Officiels

Idem Rallye National.

Directeur de Course au PC VHC + nouveau rallye : Thierry DUPECHER (Lic n° 3564 - 16/06)

Responsable Technique V.H.C.+ nouveau rallye : Christian ALLOIN (Lic n° 13706 – 04/04)

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le rallye V.H.C.

1.2 Eligibilité

Le 6e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du Montbrisonnais compte pour :

- Le coefficient 2 de la Coupe de France des Rallyes V.H.C 2023
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Le Challenge Jean-Paul FRANCOIS

Article 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5 Toute personne souhaitant participer au 6e Rallye National de Véhicules Historiques de Régularité du Montbrisonnais doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 26 septembre 2022 minuit :

ASA DU FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire – 42100 ST ETIENNE

3.1.10 Le nombre d'engagés maximum est fixé à **15**.

Ce nombre pourra varier en fonction du nombre total d'engagé limité à 140 voitures pour les 2 rallyes

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs	395 €
- équipage 100% ASA FOREZ	365 €
- équipage 50% ASA FOREZ	380 €
b) sans la publicité facultative des organisateurs	790 €

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 650 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 15 septembre 2022.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.15 La demande d'engagement doit être accompagnée de la **photocopie de la première page du PTH**

3.3.P Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - o Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4 : Voitures et Equipements

4.1 P: Voitures autorisées :

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023.

4.3 Assistance :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6 : Site et Infrastructure

6.1 – Description :

Le 6e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du Montbrisonnais reprend le tracé du parcours du 43^e Rallye National du Montbrisonnais, sauf l'ES n° 4, soit un parcours de **254,54 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**. Il comporte **9 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **114,15 km**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 8 octobre 2022 :

E.S. N°1 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 1 fois
E.S. N°2 :	SAIL SOUS COUZAN	12,600 km à parcourir 1 fois
E.S. N°3 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 1 fois

2^{ème} étape : Dimanche 9 octobre 2022 :

E.S. N°5-8 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 2 fois
E.S. N°6-9 :	SAIL SOUS COUZAN	12,600 km à parcourir 2 fois
E.S. N°7-10 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 : Reconnaissances :

Conforme au règlement du Rallye National support.

samedi 1er octobre 2022 de 8h30 à 17h, le dimanche 2 octobre 2022 de 8h30 à 17h

Compte-tenu de la Fête de la Fourme et du Corso du dimanche après-midi, l'ES 1 est autorisée à reconnaître le dimanche 2 octobre de 9h à **14h au lieu de 17h.**

Les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

ATTENTION : Le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 28 septembre 2022.

Article 7 : Déroulement du Rallye

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Officiels :

Directeur de Course : Thierry DUPECHER (Lic n° 2564 /16- 06)

Commissaire technique : Christian ALLOIN (Lic n° 13706 / 04-04)

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée)

7.5 Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement particulier National support.

Article 9 : Classements

Conforme au règlement de la Coupe de France VHC FFSA article 9.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981).

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

En plus des coupes, chaque équipage à l'arrivée et présent sur le podium recevra un cadeau.